CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

49e Réunion du Comité permanent Punta del Este, Uruguay, 1er juin 2015

**SC49-03**

**Surplus de fonds administratifs 2014, état du financement des délégués parrainés, réattribution du surplus de fonds 2014 et utilisation temporaire des fonds de réserve**

**Actions requises:**

* Le Comité permanent est invité à constater que l’emprunt temporaire de 300 000 USD (équivalent 277 000 CHF) sur le Fonds de réserve a été intégralement remboursé
* Le Comité permanent est invité à réattribuer le surplus de 2014 selon la décision prise à sa 48e Réunion.

**Mise à jour sur le surplus de fonds administratifs 2014**

1. À la 48e Réunion du Comité permanent, le surplus de fonds administratifs prévu pour 2014 s’élevait à 345 000 CHF. Fin avril 2015, le surplus de fonds administratifs 2014 devrait s’élever à 459 000 CHF. Cette différence entre la 48e et la 49e Réunion peut s’expliquer comme suit :



1. La vérification des comptes 2014 n’étant pas terminée, le surplus administratif n’est pas définitif. Un rapport final est attendu en juin 2015.
2. Avec le nouveau système de comptabilité, la migration des données de l’ancien au nouveau système et le changement dans le graphique financier, les vérificateurs ont découvert quelques problèmes qui doivent être réglés. Les ajustements ne sont ni terminés ni connus pour le moment. Il se pourrait, en conséquence, que le montant définitif du surplus pour 2014 change encore.

**Délégués parrainés**

1. Lors de précédentes sessions de la Conférence des Parties contractantes (COP), les représentants de plusieurs pays ont reçu une subvention pour pouvoir participer à la COP. La décision concernant les pays éligibles au parrainage est prise en fonction de la version la plus récente de la Liste CAD (OCDE). Les participants des pays éligibles sont appelés « délégués parrainés ». Pour toutes les COP, les fonds viennent de sources volontaires, non administratives et le Secrétariat a été chargé de trouver ces fonds auprès de pays, du secteur privé et d’autres partenaires.
2. En 2015, il y a, sur la Liste CAD, 120 pays éligibles au parrainage. En date du 18 mai 2015, sur les 120 pays possibles :
	1. 113 pays sont déjà parrainés (voir **Tableau 2** pour la liste des pays parrainés)
	2. 4 pays s’autofinancent (Afrique du Sud, Chine, Namibie et Thaïlande)
	3. 1 pays n’assistera pas à la session (Syrie), et
	4. 2 pays ne sont pas encore inscrits et ne sont pas encore parrainés.
3. Pour parrainer un délégué de chacun des 120 pays éligibles, le budget était estimé à 600 000 USD (équivalent 555 000 CHF).
4. Au 30 mars 2015, le Secrétariat avait obtenu 300 000 USD pour les délégués parrainés, sur un budget de 600 000 USD. Il restait donc à obtenir 300 000 USD. Sachant qu’il est urgent de prévenir les délégués parrainés à temps pour commencer les réservations d’hôtels, de voyages et de visas et nécessaire de verser des dépôts pour la logistique et les hôtels, le Secrétaire général a demandé au Comité exécutif, le 30 mars 2015, l’autorisation d’utiliser, exceptionnellement, 300 000 USD (équivalent 277 000 CHF) des fonds de réserve Ramsar. Cette mesure était considérée comme temporaire tandis que le Secrétariat poursuivait ses efforts d’appel de fonds.
5. Le 13 avril 2015, la Présidente du Sous-groupe sur les finances, avec l’accord du Sous-groupe sur les finances et de la Présidente du Comité exécutif a autorisé l’utilisation temporaire des fonds de réserve pour les délégués parrainés.
6. L’utilisation de 300 000 USD sur le Fonds de réserve était considérée comme temporaire pour faire en sorte que toutes les dispositions d’hébergement et de voyage pour les délégués parrainés soient prises à temps et garantir la présence de tous les délégués parrainés à la COP12.
7. Entre le 30 mars 2015 et le 11 mai 2015, le Secrétariat a obtenu 185 000 USD (CHF 150 000) supplémentaires pour un total de 485 000 USD sur un budget de 600 000 USD. Il reste donc encore un déficit de 115 000 USD.
8. Le **Tableau 3** contient une liste des sources de financement pour les délégués parrainés et les montants obtenus jusqu’au 18 mai 2015.
9. Au 11 mai 2015, le coût réel de 29 délégués parrainés est calculé à 140 000 USD. Le coût moyen est donc calculé à 4750 USD au lieu de 4930 USD dans le budget d’origine mais la différence n’est pas assez significative pour que l’on recalcule le budget total requis.
10. Depuis mai 2015, un surplus additionnel pour 2014 s’élevant à 115 000 CHF (122 000 USD) est disponible, en raison principalement des gains de change des devises non communiqués par l’UICN avant la fin de janvier 2015.
11. Compte tenu des fonds disponibles et de la taille du déficit, il a été possible de reconstituer le Fonds de réserve et le Secrétariat annonce que l’emprunt temporaire de 300 000 USD dans le Fonds de réserve est maintenant remboursé.
12. Le **Tableau 1** présente l’état des fonds obtenus et des budgets:

**Tableau 1: État des fonds obtenus et budgets**



**Réattribution des surplus de 2014**

1. À la 48e Réunion du Comité permanent, les Parties contractantes ont été informées de la disponibilité d’un surplus de 345 000 CHF. Il fut décidé, à cette réunion que la réattribution des fonds administratifs serait la suivante :



1. Au cours des discussions sur l’utilisation temporaire des fonds de réserve, il a été demandé de suspendre toutes activités relatives au surplus de 2014, sauf : ENB (appui COP12) (Bulletin des négociations de la terre), Provision pour le personnel et toute activité engagée. Dans ce cas, une seule Mission consultative Ramsar au Nicaragua avait été engagée pour un montant de 25 000 CHF. Toutes les autres activités étant suspendues, il n’y a rien à signaler sur ces points.
2. Avec la reconstitution complète du Fonds de réserve au 11 mai, le surplus de 2014 est de nouveau disponible pour réattribution selon la décision précédente de la 48e Réunion du Comité permanent. Le Comité permanent peut envisager d’approuver l’utilisation de ces fonds en surplus, comme il l’entend.

**Tableau 2: Liste des pays de délégués parrainés au 18 mai 2015**



**Tableau 3: Sources de financement des délégués parrainés pour la COP12 au 11 mai 2015**

